



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 mai 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2014-2015**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Groupe thématique III : Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions de dépenses pour 2014 de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (A/68/327/Add.12) qui complètent celles qu'il avait présentées dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/68/327/Add.3). Ces dépenses additionnelles s'expliquent par la nécessité de renforcer et de réaménager la Section de la sécurité afin qu'elle puisse accroître sa capacité d'assurer la sécurité de la Mission et de son personnel. Lors de son examen du rapport, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 mai 2014.

2. Au paragraphe 6 de son rapport (A/68/327/Add.12), le Secrétaire général indique que la situation en Libye, qui devrait globalement continuer à évoluer dans le sens décrit dans le projet de budget pour 2014 (A/68/327/Add.3), a cependant continué de se dégrader au début de l'année 2014 et que les forces armées du pays demeuraient incapables de protéger comme il convenait le personnel et les locaux des Nations Unies. Il ajoute que l'insécurité reste élevée en raison des affrontements



entre groupes armés rivaux, des activités d'extrémistes et de la criminalité de droit commun.

3. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information témoignant d'une augmentation notable des cas signalés d'actes de terrorisme, d'affrontements armés et d'activités criminelles. De plus, ne touchant jusque-là que la partie orientale du pays, les méthodes utilisées – engins explosifs improvisés dissimulés dans des véhicules, enlèvements et assassinats – avaient gagné les régions du centre et du sud. Les étrangers, diplomates ou non, étaient tous en danger mais, comme l'a appris le Comité, on pouvait considérer qu'une menace plus grande pesait sur les effectifs de la MANUL du fait que le personnel international y était beaucoup plus nombreux que dans les missions diplomatiques et qu'il pouvait relativement plus facilement servir de cible étant donné l'absence de moyens de sécurité physique et de protection dissuasive dans le périmètre de la Mission.

4. Le Secrétaire général indique qu'en octobre 2013 le Département des affaires politiques, agissant en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, a dépêché en Libye une mission conjointe de hauts fonctionnaires pour faire le point sur la capacité de la Mission d'exécuter son mandat malgré la situation difficile. Il indique que la délégation était composée de directeurs du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont confirmé qu'il fallait de toute urgence prendre des mesures pour améliorer la protection du personnel et des installations des Nations Unies, sachant qu'il n'était pas possible de compter sur les forces de sécurité nationales.

5. Compte tenu des constatations de la mission commune des directeurs et des consultations menées avec la haute direction du Secrétariat, plusieurs options ont été envisagées pour renforcer la sécurité du personnel en Libye :

a) Déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies, composé de 235 militaires, pour assurer la garde et la protection du complexe de la MANUL, ainsi que du personnel et des biens des Nations Unies qui s'y trouvent. Le groupe pourrait également fournir un appui en cas de transfert du personnel des Nations Unies immédiatement menacé de violences physiques pour le mettre en sécurité. Le Secrétaire général indique toutefois, au paragraphe 10 de son rapport, que ce déploiement s'était révélé impossible en raison de la situation politique et des conditions de sécurité régnant en Libye;

b) Recours aux services armés d'une société de sécurité privée pour les tâches qui auraient été confiées au groupe de gardes. Au paragraphe 11 de son rapport, le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 67/254, l'Assemblée générale avait recommandé d'utiliser ce type de services en dernier recours lorsqu'il n'y avait pas d'autres solutions satisfaisantes. Cette option a donc été écartée;

c) Renforcement et réaménagement de la Section de la sécurité de la MANUL afin qu'elle puisse assurer plus efficacement la sécurité de la Mission et de son personnel. Cette option forme la base de la proposition actuellement avancée par le Secrétaire général. Selon ce dernier, une fois renforcée, la section assurera la sécurité statique du complexe du quartier général de la MANUL et maintiendra une force d'intervention rapide capable d'extraire le personnel des Nations Unies en danger immédiat dans les alentours.

## II. Renforcement de la Section de la sécurité

6. Le Secrétaire général indique que l'effectif proposé de la Section de la sécurité comprend 80 emplois de temporaire supplémentaires et les ressources logistiques qui suivent :

a) Un chef du service de sécurité (P-4) et quatre agents de sécurité (P-3) (juillet-décembre);

b) Vingt agents de sécurité (Service mobile) (février-décembre) pour étoffer les unités de la Section de la sécurité et renforcer le dispositif de sécurité des sites de Sabha et de Benghazi;

c) Une unité de la sécurité du complexe composée de 45 agents de sécurité (Service mobile) (juillet-décembre), dont 4 maîtres-chiens affectés à une section cynophile composée de deux détachements de détecteurs olfactifs d'explosifs et de deux détachements de chiens de garde;

d) Une équipe d'intervention rapide composée de 10 agents de sécurité (Service mobile) hautement qualifiés (juillet-décembre);

e) Matériel divers, dont des caisses pour armes, du matériel cynophile, des armes et munitions, des systèmes de vidéosurveillance et du matériel de détection des activités de surveillance.

7. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le Contrôleur avait exceptionnellement autorisé, à titre provisoire, 20 emplois de temporaire du Service mobile pour la MANUL en février 2014. Il a appris également que 16 de ces emplois étaient actuellement pourvus et que les agents déployés à Tripoli qui les occupaient exerçaient des fonctions de sécurité consistant notamment : a) à patrouiller dans le complexe de la Mission 24 heures sur 24, sept jours sur sept; b) à contrôler les entrées et les sorties et à déceler les risques (engins explosifs improvisés ou engins explosifs dissimulés dans les véhicules, par exemple); et, le cas échéant, c) à aider à repousser des attaques contre le complexe de la Mission. Le Comité a été informé que ces 20 emplois de temporaire feraient partie des 80 emplois supplémentaires demandés par le Secrétaire général pour assurer la sécurité dans les nouvelles prévisions de dépenses.

8. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des éléments d'information sur le plan de déploiement échelonné proposé par le Secrétaire général pour chaque catégorie de personnel (voir tableau 1 ci-dessous). Par rapport au taux actuel d'occupation des postes et aux taux estimatifs de vacance prévus dans le plan de recrutement de la mission, il a été informé que les taux de vacance seraient désormais les suivants : 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, 15 % pour le personnel recruté sur le plan national (agents locaux) et 5 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Tableau 1  
Plan de déploiement échelonné pour 2014

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Personnel recruté sur le plan international												
P-4	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1
P-3	-	-	-	-	-	-	3	4	4	4	4	4
Agents du Service mobile	-	15	15	17	19	20	55	65	70	74	74	79
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	-	-	-	-	-	-	2	4	6	7	8	9
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2	2	2
<b>Total</b>	-	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>62</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>88</b>	<b>89</b>	<b>95</b>

9. Le Comité consultatif constate, au vu des renseignements communiqués, qu'une partie de l'augmentation de la charge de travail liée au renforcement proposé pourrait avoir un caractère ponctuel et ne pas nécessiter la création d'emplois de temporaire supplémentaires. S'étant renseigné, il a appris que c'était la raison pour laquelle des affectations provisoires étaient prévues dans les ressources demandées au titre des activités non renouvelables. Il a ainsi été informé que des crédits étaient prévus au budget pour trois affectations provisoires d'agents devant exercer diverses tâches temporaires, dont deux à la Section du génie et une à la Section des achats. **Le Comité consultatif réaffirme que les affectations temporaires devraient être utilisées pour répondre à une situation particulière dans les missions ayant besoin rapidement et pour une période limitée dans le temps d'une capacité temporaire, et renouvelle sa recommandation selon laquelle les missions bénéficiaires devaient couvrir toutes les dépenses afférentes aux affectations provisoires, en remboursant aux missions d'origine l'intégralité des dépenses de personnel correspondantes** (A/68/782, par. 72).

10. S'étant enquis des effectifs existants de la Section de la sécurité, le Comité consultatif a appris que 54 emplois de temporaire (3 P-3, 27 agents du Service mobile et 24 agents locaux recrutés sur le plan national) avaient été approuvés pour l'exercice en cours. Il a appris également que les fonctions exercées par ces agents se répartissaient comme suit :

a) Mesures de sécurité préventives (sécurité du périmètre et protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général) : 12 agents du Service mobile et 14 agents locaux;

b) Information concernant les menaces (tâches d'agent de sécurité et d'analyste) : 4 agents du Service mobile et 1 agent local;

c) Activités d'appui/soutien administratif (dont formation, systèmes de contrôle des accès et d'identification, investigations et soutien administratif) : 6 agents du Service mobile et 2 agents locaux;

d) Soutien aux antennes de Tripoli, de Sabha et de Benghazi : 3 P-3, 3 agents du Service mobile et 2 agents locaux.

11. Le Comité consultatif a été informé que la nécessité d'assurer à temps plein la sécurité physique armée du périmètre extérieur de la Mission et de maintenir une force d'intervention rapide avait lourdement grevé les effectifs et les moyens logistiques existants. Il lui a été expliqué que la demande de personnel de sécurité supplémentaire était principalement liée à ces fonctions, dont la responsabilité incomberait en temps normal au pays hôte.

12. Le Comité consultatif a appris que sept emplois de temporaire de la Section de la sécurité (2 d'agent du Service mobile et 5 d'agent local) étaient vacants au 28 avril 2014. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

### III. Ressources nécessaires

**Tableau 2**  
**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédit initialement approuvé pour 2014</i>	<i>Crédit supplémentaire demandé</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<b>Total des ressources nécessaires pour 2014</b>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)
Personnel civil	28 528,9	8 673,2	–	<b>37 202,1</b>
Dépenses opérationnelles	18 152,6	14 120,0	10 014,3	<b>32 272,6</b>
<b>Total</b>	<b>46 681,5</b>	<b>22 793,2</b>	<b>10 014,3</b>	<b>69 474,7</b>

13. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus, le montant net des crédits supplémentaires demandés pour 2014 s'élève à 22 793 200 dollars (montant brut : 23 204 400 dollars). Ces ressources permettraient de financer les dépenses liées à 84 postes soumis à recrutement international (1 P-4, 4 P-3 et 79 agents du Service mobile) (8 004 900 dollars), 9 postes soumis à recrutement local (596 800 dollars) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies (71 500 dollars), ainsi que des dépenses opérationnelles d'un montant de 14 120 000 dollars. On trouvera dans l'annexe au présent rapport un état récapitulatif des crédits approuvés pour 2014 et des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général pour cette période, ventilés par catégories de dépenses.

#### Personnel civil

##### *Effectifs*

14. Les postes qu'il est proposé de créer sont récapitulés dans le tableau 2 du rapport du Secrétaire général. Outre les 80 postes demandés pour la Section de la sécurité, le Secrétaire général prévoit un effectif de 15 personnes au titre de l'appui, ventilé comme suit : 2 postes pour la Section du personnel (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies); 2 postes pour la Section des finances (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies); 1 poste pour la Section des services d'entreposage et de distribution (1 agent du Service mobile);

10 postes pour la Section du contrôle des transports et des mouvements (1 SM et 9 AL). Au paragraphe 15, le Secrétaire général indique que les 9 postes d'agent local qu'il est proposé de créer pour la Section du contrôle des transports et des mouvements sont des emplois de chauffeur et de mécanicien.

**15. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'égard des postes supplémentaires qu'il est proposé de créer pour la Section de la sécurité, et il compte que leur nombre sera suffisant pour assurer le niveau de protection requis au personnel et aux installations de la Mission. En revanche, s'agissant de la demande formulée pour la Division de l'appui à la mission, il estime que certaines des fonctions correspondant aux nouveaux postes envisagés peuvent être assurées par le personnel en place. Aussi le Comité recommande-t-il de ne pas approuver la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des finances et d'un poste d'agent local à la Section du contrôle des transports et des mouvements. Il recommande également d'ajuster les demandes de crédits en conséquence pour les dépenses opérationnelles.**

#### *Prime de danger*

16. Le crédit additionnel demandé au titre du personnel recruté sur le plan international se chiffre à 8 004 900 dollars et comprend un montant de 2 826 000 dollars qui doit couvrir le paiement d'une prime de danger. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, ce montant englobe une prime de danger qui serait versée non seulement aux titulaires des postes supplémentaires demandés, mais aussi aux fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste à Tripoli. Il a été précisé que le budget approuvé pour 2014 ne comportait pas de crédits au titre de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan tant national qu'international, à Tripoli, car le versement de cette indemnité avait été autorisé pour cette ville après l'établissement définitif du budget. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que le crédit demandé couvrirait également le coût d'une prime de danger octroyée à six membres du personnel contractuel recrutés sur le plan international par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et qui sont affectés aux services de lutte antimines de la Mission.

#### *Dépenses opérationnelles*

17. Les ressources supplémentaires demandées pour les dépenses opérationnelles se chiffrent à 14 120 000 dollars et se décomposent comme suit : voyages (130 400 dollars), installations et infrastructures (7 260 900 dollars), transports terrestres (2 692 200 dollars), communications (1 809 300 dollars), informatique (830 000 dollars), santé (151 900 dollars) et fournitures, services et matériels divers (1 245 300 dollars).

#### *Communications*

18. Les ressources supplémentaires demandées au titre des communications s'élèvent à 1 809 300 dollars et comprennent un montant de 1 744 400 dollars qui doit permettre de couvrir des dépenses non renouvelables afférentes à l'achat de matériel de communications. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, l'acquisition du matériel en question est liée essentiellement à la modernisation du réseau de communications par radio VHF de la Mission et à son remplacement par un réseau radio à ressources partagées Tetra, qui comprend

également une fonctionnalité de géolocalisation par GPS, pour sécuriser les communications en application d'une recommandation du Département de l'appui aux missions (voir le tableau 3 plus bas). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nouveau système permettrait à la Mission non seulement d'élargir la couverture de son réseau, mais aussi de localiser ses véhicules et de suivre leurs mouvements.

Tableau 3  
**Composition du matériel de communications**

<i>Description</i>	<i>Coût (milliers Nombre de dollars É.-U.)</i>	
<b>Matériel VHF/UHF</b>		
Radio mobile UHF à commutation automatique	93	64,2
Radio portative UHF à commutation automatique	375	301,9
Station fixe UHF à commutation automatique	5	5,8
Commutateur multiplexe (5 sites)	1	805,0
Cellule de base	3	310,5
<b>Matériel divers</b>		
Ensemble de services Tetra	1	134,6
Console Tetra avec localisation par GPS	1	69
<b>Total</b>	<b>479</b>	<b>1 691,0</b>

#### *Informatique*

19. Un supplément de 830 000 dollars est demandé au titre de l'informatique, y compris un montant de 709 700 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables afférentes à l'achat de matériel pour le personnel supplémentaire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les achats considérés permettraient d'assurer non seulement l'acquisition des moyens informatiques nécessaires pour le personnel supplémentaire, mais aussi le développement de l'infrastructure et des connexions mieux sécurisées. Le Comité a obtenu, à sa demande, un état détaillé du matériel (voir le tableau 4 plus bas). Il relève que le nombre d'ordinateurs portables prévus (113 selon les indications qui figurent dans la liste du matériel) est supérieur à l'effectif supplémentaire proposé. **Le Comité réaffirme qu'il importe de veiller à ce que les dotations des missions en matériel informatique correspondent aux normes prescrites dans le Manuel des coûts et coefficients standard, en notant toutefois que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des normes et que, en pareil cas, il incombe au Secrétaire général d'en indiquer clairement les raisons (A/66/718, par. 91). Il réaffirme également que les coefficients appliqués pour les parcs informatiques devraient tenir compte du nombre d'ordinateurs réservés à des usages généraux et que les directives énoncées dans le Manuel des coûts et coefficients standard devraient être actualisées en conséquence (A/68/782, par. 151). À cet égard, il recommande de ramener le nombre d'ordinateurs portables à 93 de manière à le faire mieux correspondre au nombre de postes supplémentaires proposés (voir également par. 15 ci-dessus).**

Tableau 4  
Matériel informatique prévu

<i>Article</i>	<i>Nombre d'unités prévues</i>	<i>Coût (milliers de dollars É.-U.)</i>
Ordinateurs portables	113	107,2
Écrans	40	8
Commutateurs de réseau	26	89,7
Scanneurs/expéditeurs numériques	6	17,2
Armoires pour serveur	4	41,4
Blocs d'alimentation ininterromptible 10 kVA	4	10,6
Jeux d'accessoires sans fil	8	340,4
Télécommande sans fil	1	34,5
Points d'accès sans fil	30	27,6
Imprimantes de réseau	12	33,1
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>709,7</b>

#### *Services de déminage*

20. Le crédit supplémentaire demandé au titre des fournitures, des services et du matériel divers se chiffre à 1 245 300 dollars et comprend un montant de 105 600 dollars pour les services de déminage. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le champ des activités couvertes par cette demande de crédits était plus vaste que la détection et l'enlèvement des mines, c'est-à-dire ce que l'on appelle communément le déminage. Il a également été informé que les activités conduites en Libye en application de l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 2095 (2013) du Conseil de sécurité avaient pour objet d'appuyer l'action que mène ce pays en vue de lutter contre la prolifération illicite de toutes armes et de matériel connexe de tout type, et qu'elles englobaient, par exemple, le recensement et la destruction des munitions non explosées, la facilitation d'une assistance internationale par des réunions de coordination et des activités d'assurance de la qualité, la fourniture d'un appui technique et opérationnel pour l'établissement d'institutions en Libye, la destruction des stocks de munitions et la mise en place de dispositifs pour la sûreté et la sécurité physiques des munitions et des armes légères.

**21. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'égard des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles.**



#### **IV. Recommandation**

22. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet des demandes de crédits supplémentaires pour la MANUL pour 2014 sont indiquées au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'approuver des crédits supplémentaires d'un montant total de 22 732 700 dollars:**

b) **D'approuver l'imputation d'un montant total de 22 732 700 dollars sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.**

## Annexe

## Mission d'appui des Nations Unies en Libye

## Ressources financières pour 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Crédit initialement approuvé pour 2014	Crédit supplémentaire demandé	Dépenses non renouvelables	Total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)
<b>I. Personnel civil</b>				
1. Personnel recruté sur le plan international	25 899,2	8 004,9	–	33 904,1
2. Personnel recruté sur le plan national	2 432,6	596,8	–	3 029,4
3. Volontaires des Nations Unies	197,1	71,5	–	268,6
<b>Total, catégorie I</b>	<b>28 528,9</b>	<b>8 673,2</b>	<b>–</b>	<b>37 202,1</b>
<b>II. Dépenses opérationnelles</b>				
1. Personnel fourni par des gouvernements	742,0	–	–	742,0
2. Consultants	1 210,8	–	–	1 210,8
3. Voyages	1 124,6	130,4	–	1 255,0
4. Installations et infrastructures	9 514,8	7 260,9	4 609,7	16 775,7
5. Transports terrestres	369,6	2 692,2	2 617,4	3 061,8
6. Communications	2 230,9	1 809,3	1 744,4	4 040,2
7. Informatique	570,7	830,0	709,7	1 400,7
8. Santé	222,7	151,9	41,1	374,6
9. Fournitures, services et matériel divers	2 166,5	1 245,3	292,0	3 411,8
<b>Total, catégorie II</b>	<b>18 152,6</b>	<b>14 120,0</b>	<b>10 014,3</b>	<b>32 272,6</b>
<b>Total</b>	<b>46 681,5</b>	<b>22 793,2</b>	<b>10 014,3</b>	<b>69 474,7</b>